

HOMÉOMUNYL®

Prévention de l'État Grippal

Veuillez lire attentivement cette notice car elle contient des informations importantes pour vous.

Ce médicament est disponible sans ordonnance et vous permet donc de soigner des maladies bénignes sans l'aide d'un médecin. Néanmoins, vous devez utiliser Homéomunyl®, granules en récipient unidose avec précaution afin d'en obtenir le meilleur résultat.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.

HOMÉOMUNYL®, granules en récipient unidose

La substance active est : Influenzinum 9 CH.

Les autres composants sont : le lactose monohydraté et le saccharose.

Titulaire et exploitant :

BOIRON - 2 avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy - France

Fabricant :

BOIRON - 20, rue de la Libération - 69110 Ste Foy-lès-Lyon - France

1. QU'EST-CE QUE HOMÉOMUNYL®, granules en récipient unidose ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

HOMÉOMUNYL®, granules en récipient unidose est un médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans la prévention de l'état grippal.

2. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE HOMÉOMUNYL®, granules en récipient unidose

Médicament réservé à l'adulte et à l'enfant de plus de 6 ans.

- En raison de la présence de lactose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en lactase.
- En raison de la présence de saccharose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou de déficit en sucrase-isomaltase.

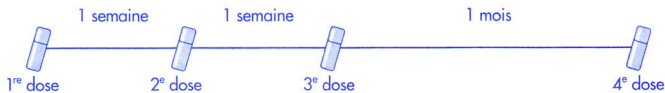
Grossesse et allaitement : Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Liste des excipients à effet notoire : Lactose monohydraté, saccharose.

Prise ou utilisation d'autres médicaments : Veuillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

3. COMMENT PRENDRE HOMÉOMUNYL[®], granules en récipient unidose ?

Dès le début de l'automne, prendre une dose par semaine pendant 3 semaines, puis la 4^{ème} dose un mois après la 3^{ème} dose. Le contenu entier d'une dose est à laisser fondre sous la langue le matin à jeun ou de préférence loin des repas.



Si vous avez pris plus de HOMÉOMUNYL[®], granules en récipient unidose, que vous n'auriez dû : Consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre HOMÉOMUNYL[®], granules en récipient unidose : Ne prenez pas la dose double pour compenser la dose simple que vous avez oubliée de prendre.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, HOMÉOMUNYL[®], granules en récipient unidose est susceptible d'avoir des effets indésirables.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance
Site internet: www.ansm.sante.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER HOMÉOMUNYL[®], granules en récipient unidose ?

Pas de précautions particulières de conservation.

Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est septembre 2013.



BOIRON cotise à Adelphe, pour les emballages de médicaments vendus en officine, BOIRON participe de plus à Cyclamed, association chargée de la collecte et de l'élimination respectueuse de l'environnement des médicaments non utilisés, périmés ou non. BOIRON vous demande donc de rapporter vos médicaments non utilisés à votre pharmacien.